



ECOLE INFIRMIERES PUERICULTRICES

PROJET PEDAGOGIQUE

2021-2022

Pôle de Formation des Professionnels de Santé
Centre Hospitalier Universitaire
Rue Henri le Guilloux
35033 RENNES cedex

TABLE DES MATIERES

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	3
- FINALITE DE LA FORMATION	3-4
- VALEURS PEDAGOGIQUES ET FONDEMENTS DU PROJET	4-5
- MODELISATION.....	6
- METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES.....	7
II. ORGANISATION DE LA FORMATION	8
- REPARTITION DES TEMPS DE FORMATION DANS L'ANNEE	9
- MAQUETTE DES UE	10-11
- ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE	12-13
- ORGANISATION DES STAGES	14
III. EVALUATION NORMATIVE ET CERTIFICATION	15-16
IV. L'ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES	17
- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL AUJOURD'HUI	17
- L'ECOLE DEPUIS SA CREATION et L'EQUIPE.....	18
- LES INSTANCES DE FORMATION	19
V. VIE ETUDIANTE	20

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document, réajusté en vue de l'accueil de chaque nouvelle promotion, présente le projet pédagogique élaboré par l'équipe pédagogique de l'école d'infirmières puéricultrices de RENNES. Il s'inscrit dans la perspective de l'universitarisation et d'une réingénierie de la formation.

C'est un outil de référence permettant aux étudiants et différents partenaires de l'école, de comprendre le dispositif de formation et les modalités d'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice.

- FINALITE DE LA FORMATION¹

La finalité de la formation d'IPDE, infirmière puéricultrice², infirmière spécialisée, est de permettre à l'étudiante de développer des compétences d'expertise clinique pour assurer des soins holistiques « dans l'intérêt supérieur de l'enfant »³ à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son développement, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

Le développement de l'enfant est subordonné à la qualité de la réponse apportée à ses besoins par autrui, ce qui exige une formation spécifique aux soins de santé à donner pendant l'enfance.

La formation vise à former des professionnels compétents, autonomes et responsables dans les champs sanitaires, sociaux et éducatifs en lien avec les attendus d'une formation de niveau Master.

L'infirmière puéricultrice prend soin de l'enfant et sa famille en valorisant leurs connaissances et leurs compétences tout en prenant en compte leurs ressources dans leur environnement. L'IPDE les accompagne tout au long du parcours de soin et de vie.

Dans l'ensemble des modes d'exercice, les responsabilités diagnostique et thérapeutique des infirmières puéricultrices s'exercent dans le cadre d'un projet thérapeutique élaboré avec les médecins et spécifiquement les pédiatres avec lesquels ils collaborent.

La formation des infirmières puéricultrices intègre et tient compte des mutations sociétales, de l'évolution des connaissances, des savoirs scientifiques, des techniques de soins, de la pédagogie, de la politique familiale et de la politique de santé.

¹ Groupe réingénierie CEEPAME document JDD V2019

² Lire partout infirmière puéricultrice/infirmier puériculteur

³L'article 3 de la convention internationale des Droits de l'enfant qui précise : *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. (20-11-1989)*

L'équipe pédagogique a fait le choix d'intégrer le **développement des compétences** comme composantes du processus de professionnalisation et s'appuie sur le référentiel de 8 compétences, validé par la DHOS en 2009.

Compétence 1 : Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant

Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé

Compétence 4 : Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité

Compétence 5 : Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance

Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents

Compétence 7 : Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants

Compétence 8 : Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

VALEURS PEDAGOGIQUES

L'équité est une des valeurs de l'équipe pédagogique qui accompagne individuellement et collectivement les étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

L'engagement attendu, dans une réciprocité, se contractualise en début de formation.

Le respect des autres et l'attention portée à soi-même s'imposent pour un fonctionnement de groupe harmonieux.

FONDEMENTS DU PROJET

L'alternance :

Une logique de professionnalisation et de construction identitaire

Elle dépasse le simple aller-retour de l'étudiant entre la formation théorique à l'école et clinique en stage.

L'alternance contribue à :

- l'acquisition et l'amélioration des pratiques professionnelles en tant qu'IPDE
- une nouvelle construction identitaire
- renforcer la professionnalisation (posture et positionnement)

Une pédagogie du questionnement pour développer une **pratique réflexive**

Le projet amène l'étudiant.e à devenir un praticien autonome et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle. En adoptant une posture réflexive, l'étudiant.e prend conscience de son action en situation, de ses mécanismes d'apprentissage et de ses habiletés à faire.

L'inter professionnalité

« Les formations interprofessionnelles apparaissent indispensables pour (...) déconstruire les représentations et travailler dans une logique de collaboration interprofessionnelle »

Laure FIQUET et al. 2015 EDP Sciences

Recherche en soin

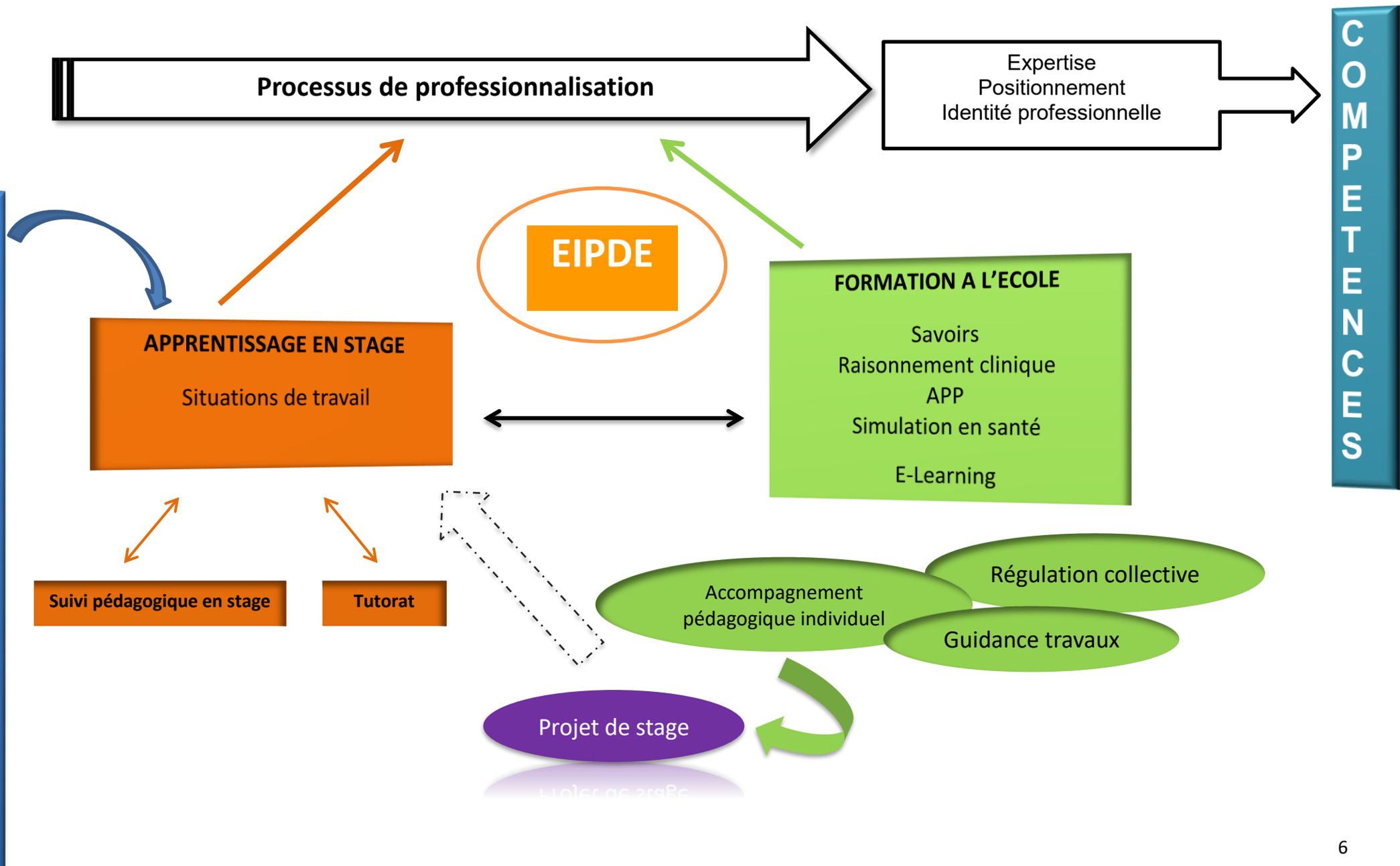
Dans la perspective de l'universitarisation, un axe fort est développé autour de la recherche en puériculture

Démarche qualité

Le dispositif est régulièrement évalué auprès des apprenants et des partenaires. Les résultats de cette évaluation leur sont restitués sur des temps dédiés permettant échanges et régulation.

La démarche qualité permet le réajustement du projet et lui donne une visibilité par une communication interne et externe.

MODELISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

L'école propose des approches pédagogiques basées sur le socioconstructivisme. L'équipe s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'amélioration de ses pratiques. Elle mobilise les ressources du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS) et des professionnels experts dans chaque domaine.

Avec un projet visant l'autonomie de l'étudiant, l'autoformation est privilégiée et encouragée.

L'équipe s'appuie sur différentes **méthodes pédagogiques** : CM, TD, ateliers cliniques, travaux de groupe. Elle valorise aussi :

-L'approche systémique : aide à regarder et comprendre les relations humaines. Cette approche permet à l'étudiant.e de développer de nouvelles compétences relationnelles, de regarder différemment les systèmes humains et d'analyser les situations vécues en posant des hypothèses. Plusieurs temps sont prévus en demi-groupes dans l'année.

-L'Analyse des Pratiques Professionnelles : dispositif dont l'objectif vise à décentrer l'étudiant.e du connu et des certitudes pour donner du sens à son action et ainsi s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Les séances sont prévues au moins trois fois dans l'année, en demi-promotion, animées par les formateurs.

-La simulation en santé : technique d'apprentissage qui permet à l'étudiant de vivre des situations de travail complexes, au plus près de la réalité professionnelle et en sécurité. Cette approche recommandée par l'HAS est déployée à l'école depuis 2015. Cinq scénarii sont proposés au cours de l'année de formation.

-Le e-learning : des séquences d'enseignement sont organisées sur la plateforme de formation MOODLE.

Le projet pédagogique met l'accent sur:

- **l'observation professionnelle**
- le **raisonnement clinique** en puériculture
- **l'inter professionnalité** (AP, SF, IADE, IBODE, IFCS, IPA)
- **l'écriture professionnelle**
- la **recherche**
- la **communication de leurs travaux**

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

Les ENSEIGNEMENTS THEORIQUES sont organisés ainsi :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 12h30	13h30 – 17h
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 – 16h30

Au regard de la densité des temps de formation théorique (790h sur 12 mois cf arrêté du 13.7.1983), l'équipe fait le choix d'intégrer des TPG (travail personnel guidé ou révisions) dans la mesure du possible le lundi matin et/ou le vendredi après-midi. Les sciences cognitives ont démontré l'importance d'accorder du temps à l'apprenant pour pouvoir assimiler les connaissances. Pour le PEPS et le mémoire, des TPG sur des journées entières sont planifiés.

L'équipe pédagogique souhaiterait valoriser à l'avenir un dispositif de formation hybride avec des enseignements en visioconférence (pour les CM majoritairement) et le présentiel pour les TD.

Une attestation de présence mensuelle est adressée aux organismes financeurs et au Conseil Régional

Toute absence nécessite une autorisation à demander auprès du responsable administratif par mail (Mme Primois).

Congés

40 jours ouvrés sont répartis dans l'année avec 20 jours consécutifs en période estivale.

2021								2022																	
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre													
MER 01	35	VEN 01	LUN 01	Férialé 44	MER 01		SAM 01		MAR 01	Oraux PEPS	MAR 01		VEN 01	TPG Mémoire	DIM 01	Férialé	MER 01		VEN 01		LUN 01	31	JEU 01		
JEU 02		SAM 02	MAR 02		JEU 02		DIM 02		MER 02		MAR 02		SAM 02	18	JEU 02		SAM 02		MAR 02		MAR 02		VEN 02		
VEN 03		DIM 03	MER 03		VEN 03		LUN 03	1	JEU 03		JEU 03		DIM 03		MAR 03		VEN 03		DIM 03		MER 03		SAM 03		
SAM 04		LUN 04	40	JEU 04		SAM 04		MAR 04		VEN 04		VEN 04		LUN 04	14	MER 04		SAM 04		LUN 04		JEU 04		DIM 04	
DIM 05		MAR 05		VEN 05		DIM 05		MER 05		SAM 05		SAM 05		MAR 05		JEU 05		DIM 05		MAR 05		VEN 05		LUN 05	36
LUN 06	Rentrée 36	MER 06		SAM 06		LUN 06	TPG PEPS	JEU 06		DIM 06		DIM 06		MER 06		VEN 06	19	LUN 06	Férialé 23	MER 06		SAM 06		MAR 06	
MAR 07		JEU 07		DIM 07		MAR 07		VEN 07		LUN 07	6	LUN 07	10	JEU 07		SAM 07		MAR 07	SIM	JEU 07		DIM 07		MER 07	
MER 08		VEN 08		LUN 08	45	MER 08	SIM	SAM 08		MAR 08		MAR 08		VEN 08		DIM 08	Férialé	MER 08		VEN 08		LUN 08	32	JEU 08	
JEU 09		SAM 09		MAR 09		JEU 09		DIM 09		MER 09	APP2	MER 09		SAM 09		LUN 09	19	JEU 09		SAM 09		MAR 09		VEN 09	
VEN 10		DIM 10		MER 10		VEN 10		LUN 10	2	JEU 10		JEU 10		DIM 10		MAR 10		VEN 10	TPG Mémoire	DIM 10		MER 10		SAM 10	
SAM 11		LUN 11	41	JEU 11	Férialé	SAM 11		MAR 11		VEN 11		VEN 11		LUN 11	15	MER 11		SAM 11		LUN 11	Remise Mémoire	JEU 11		DIM 11	
DIM 12		MAR 12		VEN 12		DIM 12		MER 12		SAM 12		SAM 12		MAR 12		JEU 12		DIM 12		MAR 12	APP5	VEN 12		LUN 12	37
LUN 13		MER 13		SAM 13		LUN 13	50	JEU 13		DIM 13		DIM 13		MER 13		VEN 13		LUN 13	24	MER 13		SAM 13		MAR 13	
MAR 14		JEU 14		DIM 14		MAR 14		VEN 14		LUN 14	7	LUN 14	11	JEU 14		SAM 14		MAR 14		JEU 14	Férialé	DIM 14		MER 14	
MER 15		VEN 15		LUN 15	CC1	MER 15		SAM 15		MAR 15		MAR 15		VEN 15	TPG Mémoire	DIM 15		MER 15		VEN 15		LUN 15	Férialé 33	JEU 15	
JEU 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16		DIM 16		MER 16		MER 16		SAM 16		LUN 16	20	JEU 16		SAM 16		MAR 16		VEN 16	
VEN 17		DIM 17		MER 17	APP1	VEN 17		LUN 17	3	JEU 17		JEU 17		DIM 17		MAR 17		VEN 17		DIM 17		MER 17		SAM 17	
SAM 18		LUN 18	42	JEU 18		SAM 18		MAR 18		VEN 18		VEN 18		LUN 18	Férialé 16	MER 18		SAM 18		LUN 18	EVA 3	JEU 18		DIM 18	
DIM 19		MAR 19		VEN 19		DIM 19		MER 19		SAM 19		SAM 19		MAR 19		JEU 19		DIM 19		MAR 19		VEN 19		LUN 19	38
LUN 20		MER 20		SAM 20		LUN 20	51	JEU 20		DIM 20		DIM 20		MER 20		VEN 20		LUN 20	25	MER 20		SAM 20		MAR 20	
MAR 21		JEU 21		DIM 21		MAR 21		VEN 21		LUN 21	8	LUN 21	12	JEU 21		SAM 21		MAR 21		JEU 21		DIM 21		MER 21	
MER 22		VEN 22		LUN 22	EVA 1	MER 22		SAM 22		MAR 22		MAR 22		VEN 22		DIM 22		MER 22		VEN 22		LUN 22	34	JEU 22	
JEU 23		SAM 23		MAR 23		JEU 23		DIM 23		MER 23		MER 23		SAM 23		LUN 23	21	JEU 23		SAM 23		MAR 23		VEN 23	
VEN 24		DIM 24		MER 24		VEN 24		LUN 24	4	JEU 24		JEU 24		DIM 24		MAR 24		VEN 24		DIM 24		MER 24	SIM	SAM 24	
SAM 25		LUN 25	43	JEU 25	Enquête PEPS	SAM 25	Férialé	MAR 25		VEN 25		VEN 25		LUN 25	17	MER 25	APP4	SAM 25		LUN 25	30	JEU 25		DIM 25	
DIM 26		MAR 26		VEN 26	Enquête PEPS	DIM 26		MER 26		SAM 26		SAM 26		MAR 26		JEU 26		Férialé		DIM 26		MAR 26		VEN 26	
LUN 27		MER 27		SAM 27		LUN 27	52	JEU 27		DIM 27		DIM 27		MER 27		VEN 27	TPG Mémoire	LUN 27	26	MER 27		SAM 27		MAR 27	
MAR 28		JEU 28		DIM 28		MAR 28		VEN 28		LUN 28	9	LUN 28	EVA 2	JEU 28		SAM 28		MAR 28		JEU 28		DIM 28		MER 28	
MER 29		VEN 29		LUN 29	TPG PEPS	MER 29		SAM 29				MAR 29		VEN 29		DIM 29		MER 29		VEN 29		LUN 29	35	VEN 29	
JEU 30		SAM 30		MAR 30		JEU 30		DIM 30				MER 30	APP3	SAM 30		LUN 30	22	JEU 30		SAM 30		MAR 30		JEU 30	
		DIM 31				VEN 31		LUN 31	5		Semestre 2		JEU 31							DIM 31		MER 31			

LÉGENDE

COURS	CONGÉS	congés scolaires
STAGE	travail personnel TP	certifications
		concours

Domaine 1 : SCIENCES INFIRMIERES : FONDAMENTAUX DE LA PROFESSION PUERICULTRICE

- UE 1.1 Identité, éthique et positionnement professionnel
- UE 1.2 Promotion de la santé de l'enfant et des familles
- UE 1.3 Raisonnement clinique et consultation de l'ipde
- UE 1.4 Relation avec l'enfant et sa famille et accompagnement à la parentalité
- UE 1.5 Accompagnement et suivi de l'alimentation et de la nutrition
- UE 1.6 Protection de l'enfance

Domaine 2 : SCIENCES HUMAINES SCIENCES SOCIALES ET DROIT

- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 2.2 Sociologie de l'enfance et de la famille, approches anthropologiques
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 2.4 Droits et législation

Domaine 3 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES

- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement de la naissance à l'adolescence
- UE 3.2 Pathologies du nouveau-né à terme et du prématuré
- UE 3.3 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.4 Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques

Domaine 4 : SCIENCES CLINIQUES ET TECHNIQUES DE LA PROFESSION DE PUERICULTRICE

- UE 4.1 Soins et suivi de l'enfant en période périnatale
- UE 4.2 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aiguë d'urgence et de réanimation
- UE 4.3 Prise en charge de la douleur de l'enfant
- UE 4.4 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique
- UE 4.5 Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent- Soins et suivi
- UE 4.6 Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie
- UE 4.7 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap

Domaine 5 : ORGANISATION DU TRAVAIL, LEADERSHIP ET MANAGEMENT EN ETABLISSEMENT ACCUEILLANT DES ENFANTS

UE 5.1 Gestion des ressources humaines et des compétences

UE 5.2 Gestion de projets

UE 5.3 Gestion des ressources matérielles, gestion financière et budgétaire

UE 5.4 Management de la démarche qualité, gestion des risques

UE 5.5 Organisation de la formation et du tutorat

Domaine 6 : ETUDES ET RECHERCHES EN SANTE

UE 6.1 Langue vivante

UE 6.2 Analyse d'articles scientifiques

UE 6.3 Informatique

UE 6.4 Méthodes de recherche qualitative et quantitative (dont statistiques)

Domaine 7 : MEMOIRE

UE 7 mémoire

ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

SEMESTRE 1 du 6/09/21 au 25/02/22
PRENDRE SOIN DU NOUVEAU-NE et du NOURRISSON
DEMARCHE PROJET EN EDUCATION POUR LA SANTE

14 semaines d'enseignement théorique et 2 stages de 4 semaines (22 semaines)

- UE 1.1 Identité, éthique et positionnement professionnel
- UE 1.2 Promotion de la santé de l'enfant dans une approche de santé publique
- UE 1.4 Relation avec l'enfant et sa famille et accompagnement à la parentalité
- UE 2.2 Sociologie de l'enfance et de la famille, approches anthropologiques
- UE 2.4 Droit et législation
- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement de la naissance à l'adolescence
- UE 3.2 Pathologies du nouveau-né à terme et du prématuré
- UE 4.1 Soins et suivi de l'enfant en période périnatale
- UE 5.2 Gestion de projet

Unités d'enseignement EN TRANSVERSAL
Sur semestres 1 et 2

- UE 1.3 Raisonnement clinique et consultation de l'IPDE
- UE 1.5 Accompagnement et suivi de l'alimentation et de la nutrition
- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 4.3 Prise en charge de la douleur de l'enfant
- UE 4.6 Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie
- UE 6.1 Anglais
- UE 6.2 Informatique
- UE 6.3 Statistiques et Lecture critique d'articles
- UE 7 Mémoire

SEMESTRE 2 du 28/02/22 au 2/09/22
PRENDRE SOIN DU NOURRISSON, DU JEUNE ENFANT et ADOLESCENT
RECHERCHE

10 semaines d'enseignement théorique et 3 stages de 4 semaines (22 semaines)

- UE 1.6 Protection de l'enfance
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 3.3 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent
- UE 3.4 Pharmacologies et thérapeutiques pédiatriques
- UE 4.2 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aiguë d'urgence et de réanimation
- UE 4.4 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique
- UE 4.5 Psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent, soins et suivi
- UE 4.7 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap
- UE 5.1 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières
- UE 5.3 démarche qualité et gestion des risques
- UE 5.4 Organisation de la formation et du tutorat

ORGANISATION DES STAGES

Un parcours de stage individualisé

Chaque étudiant.e élabore son projet de stage. Il est argumenté auprès du référent pédagogique lors d'un entretien individuel. Une négociation avec ses pairs peut être nécessaire au regard des offres de stages.

Le parcours est validé par l'équipe pédagogique.

5 stages de 4 semaines* (35 heures)

- Maternité
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Néonatalogie niveau soins intensifs
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et infantile

* **L'expérience professionnelle infirmière de 3 mois minimum dans un des secteurs cités peut être prise en compte.** Un stage sur un autre secteur d'activités peut être envisagé (pédopsychiatrie, centre de l'enfance, centre parental...). Une offre de stages optionnels est à disposition des étudiants. Une attestation d'exercice et des compétences développées est alors exigée pour la validation de cette expérience et intégrée au dossier scolaire.

L'étudiant s'il le souhaite peut renforcer le développement de ses compétences sur une discipline où il a exercé.

Le planning organisé par le maître de stage est déposé la première semaine de stage sur le fichier drive « promotion IPDE 2021-2022, dossier stages ». Les changements survenant au cours du stage doivent également être communiqués sur ce drive.

HORAIRES 140 heures/4 semaines. L'amplitude est soit de 5 jours x 7h30 (repas compris de 30 minutes) ou 12 heures x3 jours/semaine (temps de repas compris). Les jours fériés sont décomptés.

Aucune heure supplémentaire n'est récupérable sur la période de stage ou dans l'année. Au cours de l'année, 35 heures maximum d'absence sont tolérées pour raisons de santé sur présentation d'un justificatif médical. Toute absence ou retard doit faire l'objet d'une transmission auprès de l'assistante Mme Bregeon et des formateurs par mail. Le justificatif pour absence est à transmettre à Mme Bregeon sous 48h. Le règlement intérieur précise les modalités pour toute autre absence.

Deux suivis pédagogiques sont organisés lors des trois premières périodes de stage par étudiant.e. Ces temps, individuels (ou collectifs) permettent une rencontre entre étudiant.e, tuteur ou professionnel de proximité et formateur sur le déroulé de stage et l'atteinte des objectifs, de travailler sur le raisonnement clinique et d'engager la professionnalisation.

III. EVALUATION NORMATIVE ET CERTIFICATION

Projet d'éducation pour la santé	Analyse d'un besoin de santé et animation de réunion Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
MEMOIRE	Travail de recherche individuel ou à deux pour la revue de littérature Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain	Raisonnement clinique et activité professionnelle sur l'un des 2 derniers stages Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Evaluations écrites	3 épreuves de 3 H Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30 (moyenne des trois évaluations)
Evaluation de stage	4 capacités évaluées : -se former sur le terrain - perfectionner ses attitudes professionnelles - se situer dans le service - résoudre un problème de soins Notation: chaque capacité sur 10 points Niveau requis: 5/10 par capacité sur l'année

- DELIVRANCE DU DIPLÔME

Délivrance du diplôme

- avoir la moyenne dans chaque domaine d'évaluation

Complément de scolarité

(3 mois max.)

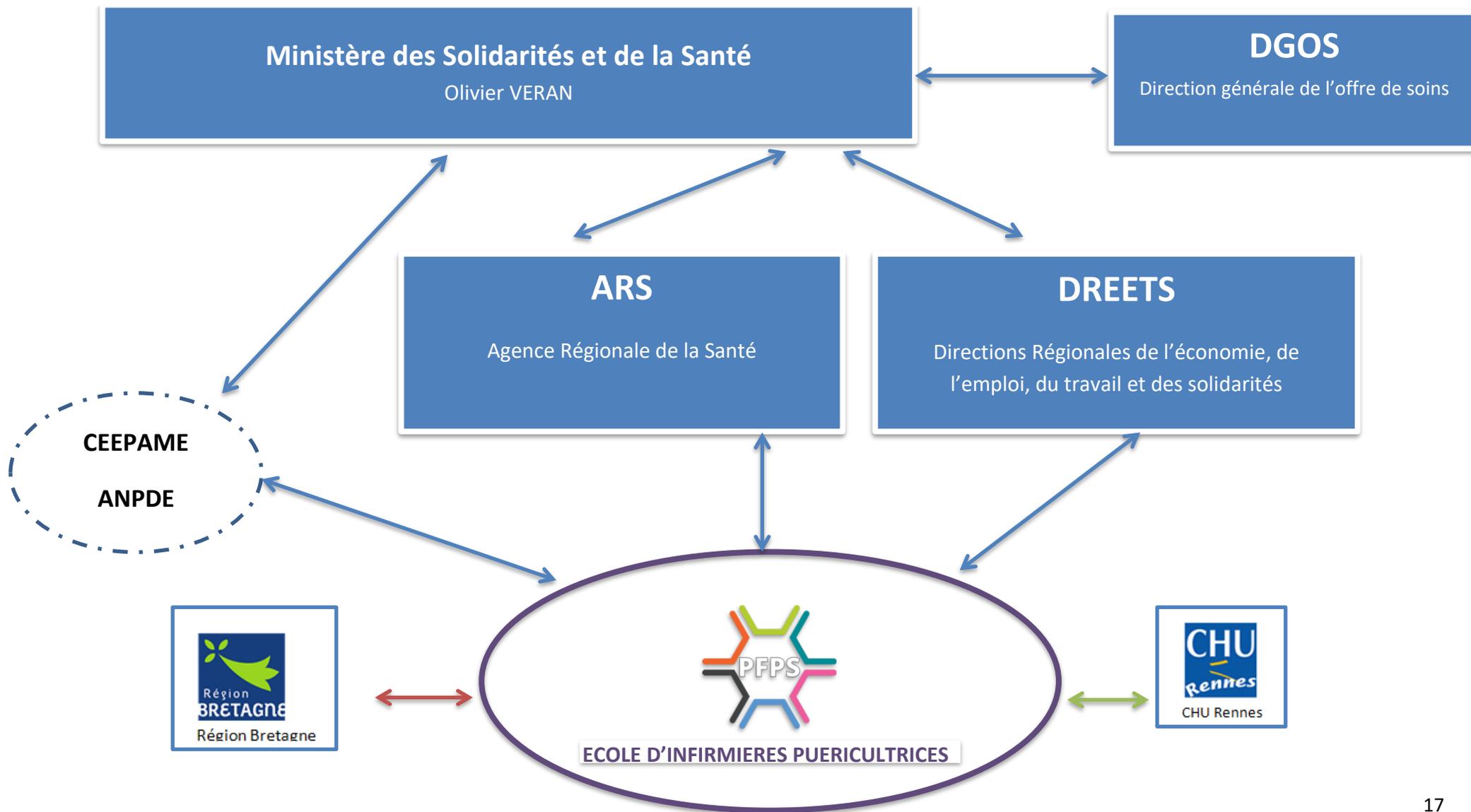
- moyenne ≥ 10 et < 15 points/30 aux contrôles de connaissances
- Et /ou ≥ 10 et < 15 points /30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- Et/ou moyenne sur l'année ≥ 3 et < 5 points/10 à l'une des 4 capacités évaluées en stage

Redoublement

- Note moyenne < 10 points/ 30 aux contrôles de connaissances
- et/ou si note < 10 points/30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- et/ou si une note moyenne sur l'année < 3 points/10

IV. L'ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES

- L'ECOLE ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



- L'ÉCOLE DE PUERICULTRICES DEPUIS SA CREATION

L'école de puéricultrices de RENNES est la seule école de la région Bretagne. Située au C.H.U. à Pontchaillou, au 2ème étage du bâtiment du Pôle de formation des professionnels de santé (PFPS), elle est agréée pour accueillir 30 étudiantes. Les espaces sont mutualisés avec l'ensemble des écoles et instituts du PFPS.

Quelques dates

- **1er octobre 1957** : L'école d'infirmières de RENNES (école privée) est agréée pour la préparation au Diplôme d'Etat de Puéricultrice.
- **1964** : L'école passe du secteur privé au secteur public et est gérée par le C.H.U. de RENNES.
- **3 mars 1975**: Agrément de l'école de Puéricultrices qui devient alors autonome. Nomination d'une Directrice.
- **2005** : Financement de la formation par le Conseil Régional
- **2006** : Regroupement de trois écoles d'infirmiers spécialisés et IFMEM au sein d'une même coordination dirigée par un directeur de soins.
- **2015** : Création d'un pôle de formation avec l'ensemble des formations paramédicales et l'école de sages-femmes avec une directrice des soins, Claudie GAUTIER, coordinatrice générale du pôle.
- **2019** : départ de Nelly Bouvier et réorganisation de la filière Master
- **2020** : départ de Claudie GAUTIER, remplacée par Marielle BOISSART

L'EQUIPE

- **Responsable administrative filières IDE spécialisées : IPDE, IADE, IBODE**
 - Madame PRIMOS Martine cadre supérieure de santé
- **Cadres de Santé puéricultrices formateurs :**
 - Madame BOUSSEL Sylvie
 - Madame MORICE- MORAND Michelle
- **Assistants administratives filière Master (IPDE IFCS IBODE IADE)**
 - Madame BREGEON-DAUVERGNE Marylène
 - Madame PIROT Sylvie

LES INSTANCES DE LA FORMATION

Le Conseil Technique Arrêté du 12.12.90 - titre IV - article 39 à 45	La Commission de contrôle Arrêté du 12.12.90 - titre V - articles 31 à 38
<p>Le Conseil Technique est consulté sur toutes les questions relatives à la formation. Il est constitué par arrêté de l'ARS. Il est composé de :</p> <p>Le Directeur de l'ARS ou son représentant, président : Mme Thi Thuy Bui conseillère pédagogique régionale.</p> <p>Deux membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur des soins ou son représentant : Mme M. BOISSART, Coordinatrice générale du pôle de formation des professionnels de santé - Le Professeur d'Université, praticien hospitalier de pédiatrie : Pr A. BEUCHEE-PU-PH filière néonatale- CHU Rennes <p>Deux représentants de l'organisme gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur adjoint des Ressources Humaines : Mme J.COURPRON - Le Directeur des soins: Mme M. COULAUD <p>Deux représentants des enseignants élus par leurs pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin qualifié en pédiatrie : Dr A. BELLANGER, PH- CHU Rennes - (suppléant : Dr E. Lévine) - Un cadre formateur : Mme S. BOUSSEL (suppléante ou invitée : M. Morice-Morand) <p>Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans les établissements accueillant des élèves en stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur hospitalier : Mme C. ROBERT, cadre de santé pédiatrie Grands Enfants, CHU Rennes Suppléante : - Secteur extra- hospitalier : Mme C. DECHARTRES-CARO - cadre puéricultrice, siège PMI-Conseil départemental 22 (Suppléante M. Pécot, responsable pôle petite enfance asfad) <p>Deux représentantes des étudiantes élues par leurs pairs</p>	<p>Elle assure le contrôle permanent de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles et statue sur la situation de chaque élève. Elle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés, celle pouvant bénéficier d'un complément de scolarité, et enfin la liste des élèves autorisés à redoubler. Elle est composée du :</p> <p>-Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, président, Mme S. AULOY</p> <p>-Directeur de l'ARS ou son représentant : Mme Thi Thuy Bui , conseillère pédagogique</p> <p>. Pédiatre praticien hospitalier : Dr LECLAIR, pédiatre CHBS Lorient Suppléante : Dr Thomas De La Pintièrre</p> <p>-Deux infirmières puéricultrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secteur hospitalier : Mme S. GORET, cadre de santé CH Lorient suppléant : secteur extrahospitalier : Mme G. PAGADOY, puéricultrice des multi-accueils et directrice unité Vezin le Coquet, Pôle Petite Enfance CIAS à l'Ouest suppléante : Me ML Gicquel, puéricultrice CDAS rue Kléber, Rennes <p>Une personne compétente en pédagogie : Mme HUDEBINE, puéricultrice coordinatrice pédagogique IFPS QUIMPER</p> <p>Le directeur de l'école qui établit le procès- verbal, à l'issue de chaque réunion</p> <p>Les membres de cette commission et leurs suppléants ne peuvent ni siéger au Conseil Technique, ni être enseignants à l'école.</p> <p>Cette commission se réunit au maximum trois fois par an afin d'examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modalités d'évaluation de la formation, • les sujets des épreuves, • les grilles et les critères de performance exigés, • les résultats obtenus aux différentes épreuves.



V. VIE ETUDIANTE



Centre multimédia, il met à votre disposition une information actualisée pertinente et adaptée. Quatre documentalistes vous accueillent et vous orientent dans votre recherche documentaire. Des espaces de travail sont à disposition pour des travaux de groupe ou individuels.

SE FORMER, S'INFORMER

<p>Chamilo La plateforme E-learning Accès aux cours et tutoriels</p>	<p>ENT Rennes 1 ENT de l'Univ. de Rennes 1 Accès à la plateforme Elffe Thela</p>	<p>GMail Mon @ifchurennes.fr E-mail institutionnel</p>	<p>Google Drive Mon cloud Stockage de documents en ligne</p>	<p>My Komunoté Mon carnet de bord Planning, notes, stages et supports</p>
<p>Moodle La plateforme E-learning Nouvelle plateforme e-learning (2019)</p>	<p>Espace Ressources Accès à la base documentaire Informations pratiques</p>	<p>Support Technique Assistance technique</p>	<p>CREX Déclarer un événement indésirable Connexion requise</p>	<p>Mischool Multimedia Interactive Schooling E-learning anglais médical</p>



S'EXPRIMER

Le conseil de vie étudiante se réunit une fois par an.

Il a pour objectif de faire un point sur la vie de l'établissement, les besoins et les attentes des étudiants et des élèves.



S'exprimer dans Actu'pôle, c'est aussi participer à la vie du pôle...

SE RESTAURER

Cafétéria rez-de-chaussée

Restaurant du personnel

Restaurant universitaire

Espaces pause 1^{er} et 2^{ème} étages

Forum (près de la Bulle)